

L'AMNISTIE

AUX

Metis de Manitoba.

Les territoires du Nord-Ouest ont été transférés au Canada seulement le 15 juillet 1870. Mais le Canada fit commencer, en 1868-69, des travaux publics en son nom dans la terre de Rupert et le Nord-Ouest, sans l'autorisation du gouvernement de la Baie d'Hudson.

L'arrivée des agents canadiens, dans ce pays, fut signalée par le mépris qu'ils affectèrent pour l'autorité de la Compagnie elle-même et pour les anciens colons. Ils cherchèrent à s'emparer des plus belles propriétés des Métis ; surtout à la pointe de Chênes, paroisse établie à 3 milles environ à l'Est du Fort Garry. Ils prétendirent avoir acheté ces propriétés des Sauvages. Et pour se fortifier dans ce commencement de lutte contre nous, ils tentèrent une alliance avec les Indiens, et leur vendirent, afin de se les attacher, des liqueurs enivrantes contrairement à la loi.

D'ailleurs, le surintendant des travaux canadiens à la Pointe de Chênes, M.